

## Accord de libre-échange entre les États-Unis d'Amérique (USA) et l'Union européenne (UE)

Diverses appellations ont vu le jour pour désigner cet accord : **TTIP** (Transatlantic trade and investment partnership) ou **TAFTA** (Trans atlantic free trade agreement) pour les anglophones ; **PTCI** (Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement) ou **GMT** (Grand marché transatlantique) pour les francophones ...

C'est un projet d'accord entre les USA et l'UE pour lequel les 27 États-membres européens ont **donné mandat à la Commission Européenne** le 14 juin 2013. Les premières négociations ont commencé en juillet.

Il ne s'agit pas d'un simple accord de libre-échange, mais de la création d'un **véritable "marché commun" intégré** entre les USA et l'UE. C'est l'AMI (Accord multilatéral sur l'investissement), abandonné en octobre 1998 grâce à de nombreuses mobilisations, qui revient !

Ce projet a déjà un précédent en voie de finalisation : l'accord entre le Canada et l'Union européenne, accord qui suscite déjà des réticences. Dans une déclaration du 18 octobre, la ministre française du commerce, Nicole Bricq, a exprimé ses inquiétudes sur un possible impact de l'accord Canada-UE, sur les secteurs de la viande bovine et porcine en France.

L'**objectif** est clairement **néolibéral**. Il s'agit :

- d'**éliminer les droits de douane**,
- de **supprimer les barrières non tarifaires**, c'est à dire les règlements et les normes,
- de **libéraliser au maximum le commerce des services**,
- de **généraliser l'accès aux marchés publics**,
- de **mettre en place un mécanisme de règlement des différends investisseur-États**, en cas "*d'expropriation directe ou indirecte*" ou de "*mesures déraisonnables, arbitraires ou discriminatoires*".

La **méthode** est **anti-démocratique**. Les termes de la négociation confiée au commissaire européen Karel de Gucht ne sont pas rendus publics car le document a été classé en accès restreint par la Commission européenne. Les États-membres sont consultés, le parlement européen est seulement informé, les parlements nationaux et les citoyens ne sont ni informés ni, à fortiori, consultés.

En France, la ministre du commerce extérieur a installé, début octobre, un **comité stratégique** autour de ces négociations. Ce comité est composé de parlementaires, de représentants d'entreprises, d'économistes et d'experts mais n'a fait appel à aucune des organisations non gouvernementales et syndicales qui suivent cette question (dont Attac!). Cependant, Nicole Bricq n'hésite pas à affirmer que ce comité est "**un des éléments de réponse aux exigences démocratiques**".

Les **conséquences** seront **sévères**. Tous les **services publics** (eau, électricité, éducation, santé, transports, aide à la personne...), à tous les niveaux (de la Commune à l'Etat), sont concernés par le mandat de négociation. Il est donc à craindre une **ouverture à la concurrence** encore plus grande qu'aujourd'hui et, à terme, une privatisation de fait de ces derniers.

Le code du travail, la sécurité sociale, le régime des retraites seront, une fois de plus, attaqués ; ou bien des dédommagements seront demandés aux États, par les firmes se jugeant lésées.

Un **rapport, commandité par le Parlement européen, met en garde contre les conséquences qu'un éventuel accord pourrait avoir pour l'environnement et la sécurité alimentaire**.

Le rapport souligne les différences importantes en matière de législation entre les deux camps (OGM, risques chimiques, émissions du secteur aérien ...) et les différences en matière de reconnaissance et de prise en compte des risques environnementaux et sanitaires.

Il met également en garde contre d'éventuels conflits juridiques lancés par des investisseurs réclamant des dommages et intérêts à des états prenant des décisions impactant leurs investissements (comme c'est le cas pour la compagnie suédoise Vattenfall qui demande actuellement des centaines de millions d'euros de compensation à l'Allemagne suite à sa décision de sortir du nucléaire).

Au final le rapport souligne que l'engagement le plus fort que pourrait prendre le Parlement européen serait de ne pas donner son accord au futur traité, une démarche déjà entreprise par le passé.

Pour obtenir des **informations supplémentaires** à propos de cet accord, des négociations en cours et des conséquences pour les peuples, vous êtes invités à participer à la **conférence-débat** organisée par Attac 87, le **samedi 23 novembre**, à **20h30**, à **l'amphi Blanqui**, à **Limoges**. **Dominique Plihon**, économiste et **porte parole d'Attac France** animera cette soirée.